

DEUX FORMATIONS ADAPTEES

BPREA avec spécificité d'accueil à la ferme

Pour quoi ?

- S'installer en agriculture
- Faire de l'accueil social à la ferme

Pour qui ?

- Justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein,
- Personne titulaire d'un CAPA ou,
- Personne ayant suivi un cycle complet de CAPA ou de seconde.

Comment ?

- Une formation diplômante
 - **BPREA** (*Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole*) avec une spécificité d'Accueil social
- Toutes les unités de compétences du BPREA dont une UCT Service et 2 UCARE spécifiques :
- Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du projet personnalisé de l'accueilli en s'appuyant sur les actes essentiels et activités ordinaires de la vie quotidienne
 - Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du projet d'accueil en respectant la réglementation.

Financement à adapter selon la situation et le parcours individualisé du candidat, contactez-nous :

SIL professionnalisante

Pour quoi ?

- Se former à l'accueil social en milieu rural

Pour qui ?

- Salarié âgé de plus de 18 ans,
- Demandeur d'emploi, incluant ceux qui exercent une activité salariée à temps partiel,
- Personne exerçant une activité peu ou partiellement reconnue (conjoint d'exploitant agricole, conjoint d'artisan etc.),
- Salarié souhaitant diversifier son activité ou se reconvertir.

Comment ?

- Une formation qualifiante
 - **SIL** (*Spécialisation d'Initiative Locale*)
ACCUEIL SOCIAL EN MILIEU RURAL
- 2 UCARE spécifiques communes avec le BPREA dans le cadre d'un parcours personnalisé :

L'Accueil Social à la Ferme



L'accueil social à la ferme, tel que le réseau CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) le conçoit, consiste à recevoir à domicile et dans son exploitation agricole des personnes jeunes ou adultes dont les situations de vie, d'éducation, de travail les amènent à être en rupture avec leur entourage, la société. L'objectif de tels accueils est d'abord la rencontre, dans un contexte souvent différent du leur. Ces échanges sont une occasion réciproque de réfléchir à la place de chacun, à nos modes de vie, de production, de consommation. L'accueil social à la ferme dans le réseau CIVAM est donc d'abord une affaire de relations humaines, où la ferme et ses activités offrent un cadre, un contexte, un support concret et intégré dans une dimension socio-économique réelle.

Des accueils individuels	Besoin d'agrément ?
Des enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'enfance (ASE)	OUI <i>(Conseil général)</i>
Des enfants envoyés par des associations ou autres organismes sociaux	Pas systématique <i>(DDJS ou convention)</i>
Des jeunes envoyés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ou structure agréée par le Ministère de la Justice	Non <i>(convention) ou lieu de vie</i>
Des adultes en grandes difficultés (SDF, femmes violentées ...)	Pas systématique <i>(Conseil général ou convention) ou lieu de vie</i>
Des personnes âgées et/ou handicapées en accueil familial	OUI <i>(Conseil général)</i>
Des personnes malades après un séjour hospitalier, en post-cure (désintoxication, accueil thérapeutique, ...)	Pas systématique <i>(Conseil général ou convention ou salariat par un HP)</i>

Des accueils collectifs	Besoin d'agrément ?
<i>familles, couples, fratries, groupes accompagnés ou non...</i>	
Des enfants envoyés par des associations ou autres organismes sociaux	OUI <i>(DDJS ou convention)</i>
Des petits groupes de jeunes de la PJJ (ou structure agréée par le ministère de la justice) en chantier (accompagnés)	Non <i>(convention)</i>
Des adultes en grande précarité (SDF, femmes seules avec enfants, ...)	Non <i>(convention)</i>